



Ordre des
massothérapeutes
de l'Ontario

Préparez-vous : Les nouvelles normes de pratique entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2022

En juillet 2021, l'Ordre a publié de nouvelles normes de pratique qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Consultez [les normes de pratique de l'année 2022](#).

Les nouvelles normes n'auront pas d'impact significatif sur la façon dont les MTA dispensent la massothérapie. Au lieu de cela, les changements les plus importants concernent la façon dont les exigences sont décrites et l'approche utilisée pour appliquer ces exigences dans la pratique.

Standard Spotlight

L'Ordre a élaboré une série de documents éducatifs appelés Standard Spotlights. Chaque Spotlight fournit des renseignements supplémentaires sur les résultats attendus pour une norme et une série de questions que les MTA peuvent utiliser pour examiner comment ils atteignent les résultats et suivent les exigences connexes. L'examen et la préparation de la mise en œuvre des normes peuvent constituer un résultat d'apprentissage dans le cadre du plan d'apprentissage STRiVE d'un MTA.

D'autres documents seront publiés au cours des prochains mois afin de favoriser la compréhension et la mise en œuvre des normes.

Si vous avez des questions après avoir examiné les normes, veuillez communiquer avec le spécialiste en pratique de l'Ordre à practicespecialist@cmto.com ou par téléphone au 416 489-2626/1 800 465-1933 poste 4124.